

REGISTRE DES DELIBERATIONS
**DU CONSEIL SYNDICAL DE COUDRAY –NOJEON –PUCHAY-
SAUSSAY**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Membres votants : 12 (4 pouvoirs)

Date de convocation : 13 février 2024
Date d'affichage : 28 février 2024

L'An deux mil vingt-quatre et le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Syndical du SIVOS, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de Puchay, sous la présidence de MABYRE Thierry, Président,

Présents : Mr MABYRE Thierry, Ms DUPRÉ Nathalie, DUBRET Céline, VATEBLED Virginie, DUFRESNE Patricia, GIROD Philippe, DUBRET Alexandre, PAPAVOINE Hélène

Absents excusés : M, MORISSET Gérard (pouvoir à PAPAVOINE Hélène), POSIER Virginie (pouvoir à DUPRÉ Nathalie), CHOPIN Éric (pouvoir à VATEBLED Virginie), DOUBRE Marie-Laure (pouvoir à GIROD Philippe),

M. DUFRESNE Patricia a été nommée secrétaire.

Approbation de la dernière séance N°2024/01

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023.

Approbation et vote du Compte Administratif 2023 N°2024/02

Le Président expose au conseil le compte administratif 2023 qui présente, en fin d'exercice, les résultats suivants :

En dépenses de fonctionnement 226.116,11 €
En recettes de fonctionnement 244.632,28 €
Solde de fonctionnement excédent de 18.516,17 €

En dépenses d'investissement 1.226,86 €
En recettes d'investissement 203,73 €
Solde en investissement déficit de 1.023,13 €

Le Président quitte la séance, le conseil approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2023 du SIVOS.

Le Président réintègre la séance.

Vote du compte de gestion 2023 de la Trésorerie N°2024/03

Le conseil syndical, constatant la parfaite concordance du compte administratif 2023 avec le compte de gestion 2023 de la Trésorerie, l'approuve et le vote à l'unanimité.

Affectation des résultats 2023 N°2024/04

	Résultat 2022	Virement à la sect investisst Cpte 1068	Résultat exercice 2022	Clôture 2023	R.A.R.	Chiffres à prendre pour affectation
INVEST	+907,73		-1.023,13	-115,40		-115,40
FONCT	+48.965,48	0	+18.516,17	+67.481,65		+67.481,65

Le conseil syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2023	67.366,25 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement cpte 1068 :	115,40 €
Affectation du déficit d'investissement à reporter cpte 001 :	115,40 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves cpte 1068 :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement cpte 002 :	+67.366,25 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/203	
Déficit à reporter cpte 002	

Précision avant le vote du budget :

Le Président propose à son conseil de ne pas augmenter les tarifs de la cantine ni de la garderie au vu de la conjoncture économique.

Une enveloppe de 50.000 € est budgétée pour le projet pédagogique numérique qui représente 10.000 € par classe. Le Président présente une diminution de 10 € par élève sachant que le projet entrainera moins d'achat de manuels scolaires. L'enveloppe passe à 50 € par élève.

Le Conseil n'émet aucune objection.

Vote du budget primitif 2024 N°2024/05

Le conseil après en avoir délibéré vote le budget primitif chapitre par chapitre, et section par section, les dépenses équilibrées par les recettes d'un montant de 339.752,25 € pour le fonctionnement et 74.115,40 € pour l'investissement.

Le conseil syndical alloue pour 2024 la somme de 2.600 € en faveur de la commune de Saussay la Campagne pour le fonctionnement de la garderie et la somme de 12805 € et en faveur de la commune de Puchay pour le fonctionnement de la cantine. Ces sommes sont inscrites au budget au compte 657348.

Le conseil syndical alloue pour 2024 la somme de 320 € pour les maternelles de Coudray en Vexin (occe coop scolaire coudray) et 160 € pour la maternelle de Saussay la Campagne (coop scolaire écolé de saussay). Ces sommes sont inscrites au budget au compte 65748.

Reprise de la provision pour dépréciation des créances douteuses de 2023 N°2024/06

Le Président rappelle qu'une provision pour dépréciation des créances douteuses avait été votée en 2023 pour la somme de 703,61 €. Ces créances ayant été soit payées soit mises en non-valeur, il est nécessaire de reprendre pour ce même montant cette provision dans le budget 2024 en recette au compte 781.

Il précise qu'il n'est pas nécessaire de provisionner en 2024.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Admission en non-valeur – approbation de la liste de mise en non-valeur N°2024/07

Des titres de recettes sont émis à l'encontre des parents payeurs dont les enfants fréquentent la cantine et ou la garderie du SIVOS. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

L'admission en non-valeur est une mesure comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Le Président donne lecture des 61 lignes-pièces devant être mises en non-valeur représentant un montant total de 2.585,32 €. (liste jointe en annexe) Ce montant est à inscrire en dépense au budget 2024 au compte 6541.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Vote du site de fermeture de la classe pour la rentrée scolaire septembre 2024 N°2024/08

Le Président rappelle le courrier de la Directrice du DASEN en date du 12 février 2024 qui a été transmis à tous les maires du SIVOS ainsi qu'à moi-même. Il relit l'article L 212-1 du code de l'Education mentionné dans le courrier qui précise nous avons la compétence pour décider de l'implantation des classes.

M. Philippe GIROD déplore le fait du manque de démarches pour la non fermeture d'une classe dans le regroupement.

Mme Céline DUBRET précise que seul un parent élu de Puchay a mis une pétition en ligne et a distribué des flyers aux parents.

Le Président accompagné de sa Vice-Présidente ont rencontré Mme la Directrice du DASEN le 20 février afin de présenter les atouts positifs du site de Puchay (3 classes dont 2 refaites à neuf, la grande cour arborée et la proximité de la cantine) donnant une qualité de bien-être aux enfants et enseignants.

Le Président propose de voter à bulletin secret.

Le vote a lieu. Les résultats sont les suivants :

Blancs : 7

Pour une fermeture à Puchay : 0

Pour une fermeture à Saussay : 5

Le Président conclut donc que les membres du SIVOS ont voté à la majorité la fermeture d'une classe à Saussay la Campagne pour la rentrée de septembre 2024.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 19h15.